

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2745

14 décembre 2010

SOMMAIRE

3Nations S.A.	131753	GRP S.à r.l.	131753
ABB Realty S.à r.l.	131752	Hartwig & Kentner Holding S.A.	131728
Abfin Holding S.A.	131755	Hartwig & Kentner SPF S.A.	131728
Abfin Holding S.A.	131755	International Automotive Components Group S.à r.l.	131756
Abfin Holding S.A.	131755	International Automotive Components Group S.à r.l.	131754
A.C.D.C. SA	131755	International Automotive Components Group S.à r.l.	131757
Advent Calgary (Luxembourg) Holding S.à r.l.	131744	International Chemistry Association S.A.	131760
Aircraft V.I.P. Services S.à r.l.	131756	Julius Textile Investment S.à r.l.	131750
Alutech S.à r.l.	131756	KBC Conseil-Service	131750
Anicca Consulting S.à r.l.	131757	Klatone	131723
Antalia S.A.	131757	Klatone S.A. SPF	131723
Antalia S.A.	131757	Komaco International Holding S.A.	131751
Asler	131757	Komadeux Investments S.A.	131751
Aux 1001 Merveilles S.à r.l.	131758	Krontec S.A.	131751
Bechold S.A.	131758	MNSAJM-KSZ HOLDING S.A.	131732
Bee Master Holding BV II	131758	Nomad S.A.	131728
Bee Master Holding BV II	131758	PET Packaging S.à r.l.	131751
Beverly Hills Club S.à r.l.	131759	Portinvest S.A.	131741
Blassan Finance S.à r.l.	131759	Reckitt Benckiser Investments (No 2) S.à r.l.	131742
Blue Elfiam S.A.	131754	Red 1 S.à r.l.	131752
BRE/Europe 3 S.à r.l.	131759	Scala S.A.	131753
Britalux Sàrl	131760	Shelby Holdings S.à r.l.	131747
Butterflies s.à r.l.	131758	Sun Microsystems Investments S.à r.l. ..	131752
Crossways S.A.	131756	Tui Holdings S.C.A.	131714
Crossways S.A.	131760	Zetagas Holding S.A.	131730
Crossways S.A.	131760		
Crusader S.A.	131750		
D & G S. à r.l.	131754		
"FIDUCIAIRE DE L'OUEST" ATHENA S.à r.l.	131754		
Global PepsiCo Luxembourg Holdings S. à r.l.	131759		

Tui Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 156.570.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifth of November;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1) Tui Holdings, a limited liability company established and having its registered office in L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, presently being mentioned in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, (the "Unlimited Partner"),

here represented by Mr. François GEORGES, chartered accountant, residing professionally in L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

2) T&F Tax and Finance SA, a public limited company established under the laws of Switzerland, registered with the Federal Commercial Registry Office of the canton Ticino, Switzerland, under number CH-514.3.025.552-4, having its registered office at Via Bossi 6, 6900 Lugano, Switzerland,

(the "Limited Partner"),

here represented by Mr. François GEORGES, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as said before, have requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") which they deem to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

Art. 1. Establishment, Denomination. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") under the name of "TUI HOLDINGS S.C.A." (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law of 1915"), and the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager(s). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager(s).

In the event that the Manager(s) determine that extraordinary political, military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Object, Purpose.

4.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

4.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

4.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 5. Share capital. The Company has a subscribed capital of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) divided into three hundred nine thousand nine hundred ninety-nine (309,999) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) which shall be held by the Limited Partners and one (1) management share (the “Management Share”), which shall be held by the Unlimited Partner in representation of its unlimited partnership interest in the Company, with a par value of ten cents (EUR 0.10) each.

The Ordinary Shares and the Management Share are hereafter together referred to as a “share” or the “shares”.

Art. 6. Increase, Reduction of Capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 7. Shares in registered form. All shares of the Company shall be issued in registered form.

A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder’s name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

The Manager(s) may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriated document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 8. Certificates. Upon the request of a Shareholder, certificates recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued in such denominations as the Manager(s) shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Manager (s). Such certificates shall be signed manually or by facsimile by one Manager or by its delegate. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated certificates shall be delivered before new share certificates are remitted.

Art. 9. Manager(s). The Company shall be managed by one or several managers who shall be unlimited liability shareholders (associés commandités) (the “Manager” and collectively the “Managers”).

Tui Holdings is appointed as the Manager of the Company.

The Manager(s) may be removed, for legitimate reasons only, by a decision of the general meeting of shareholders holding the Ordinary Shares adopted under the conditions required to amend the articles of incorporation of the Company.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing all the Managers from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board appoints an administrator, who needs not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a successor manager.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager(s).

The Manager(s) who shall also hold the Management Share(s) is (are) jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The Management Share held by a Manager is exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

Art. 10. Management Powers. The Manager(s) is (are) vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of management, disposal and administration falling within the purposes of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager(s).

The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 11. Binding signature. Towards third parties, the Company is validly bound by the sole signature of any Manager represented by duly appointed representatives, or by signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager(s).

Art. 12. Supervisory Board. The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board"), comprising at least three members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager(s) on such matters as the Manager(s) may determine and may authorise any actions of the Manager(s) that may, pursuant to applicable law or regulation or under these Articles, exceed the powers of the Manager(s).

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding 6 years but shall be revocable ad nutum by the general meeting. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or any two members or by any of the Managers.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board or in the event all members are present or represented.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, or facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or by two members of the Supervisory Board. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members of the Supervisory Board.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, facsimile or any other similar means of communication. The document on one or more counterparts shall, taken together, form the circular resolution of the Supervisory Board. The resolutions taken by these means is equivalent to a meeting held in person.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting may also be held by way of conference call or similar means only. The participation in a meeting or the holding of a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. Conflicts of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager(s) or any one or more of the directors or officers of the Manager(s) is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Manager(s) who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 14. General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager(s).

General meetings of shareholders shall be convened by one Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by a Manager or the Supervisory Board setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

The annual general meeting shall be held on the fourth Friday of the month of June at 10.00 a.m. at the registered office or at a place in Luxembourg specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice of meeting.

If the entire issued share capital is represented at a general meeting of Shareholders, the proceedings of the general meeting will be valid even if no convening notice has been issued beforehand.

Art. 15. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 16. Shareholder decisions – Majorities. Resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed at simple majority vote of those present or represented and voting, unless otherwise provided in these Articles or by the Law of 1915. In particular, at any general meeting of shareholders convened to amend the Articles or decide on issues for which these Articles or the Law of 1915 refers to the conditions required for an amendment of the articles of association, the quorum shall be at least one half of all the issued and outstanding shares. If the quorum requirement is not met at the first general meeting of shareholders, a second meeting may be convened in accordance with the Law of 1915. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of Ordinary Shares present or represented. At both meetings, decisions must be passed by at least two thirds of the votes of the shareholders present or represented.

In addition, any general meeting of shareholders may only be validly constituted if the Management Share(s) is duly represented and no decision may be taken at any general meeting of shareholders meeting if not approved by the vote attaching to the Management Share(s), unless expressly otherwise provided in these Articles.

Art. 17. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 18. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

Interim dividends may be declared and paid by the Manager(s) subject to observing the terms and conditions provided for by the law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 19. Liquidation of the Company. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Manager(s) then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of shares in the Company.

Art. 20. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st December 2010.
2. The first annual ordinary general meeting will be held in the year 2011.

Subscription and Payment

The Articles of the Company thus having been established, the three hundred and ten thousand (310,000) shares have been subscribed as follows:

1. The company Tui Holdings, prenamed, one Management Share	1
2. The company Tui Holdings, prenamed, one Ordinary Share	1
3. The company T&F Tax and Finance SA, prenamed, three hundred nine thousand nine hundred ninety-eight Ordinary Shares	<u>309,998</u>
Total: three hundred ten thousand shares	310,000

All these shares have been paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash up to 100%, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting

The aforementioned appearing parties, representing the totality of the subscribed capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

1) The following persons are appointed as members of the Supervisory Board for a period ending at the annual general meeting approving the annual accounts as of 2016:

- Mr. Serge DE CEUNINCK, accountant, born on 18 May 1961 in Seraing (Belgium), residing professionally at 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;
- Mr. Alvaro CARNEVALE, private employee, born on 4 July 1964 in Metz, residing professionally at 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;
- Mr. Jérôme WUNSCH, private employee, born on 14 July 1959 in Luxembourg, residing professionally at 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

2) The registered office is established in L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the attorney of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said attorney has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq novembre;

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Tui Holdings, une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B,

(l' "Associé Commandité"),

ici représentée par Monsieur François GEORGES, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2) T&F Tax and Finance SA, une société anonyme de droit suisse, immatriculée à l'Office fédéral du registre du commerce du canton du Tessin, Suisse, sous le numéro CH-514.3.025.552-4, ayant son siège social à Via Bossi 6, 6900 Lugano, Suisse,

(l'"Associé Commanditaire"),

ici représentée par Monsieur François GEORGES, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société en commandite par actions anonyme qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Art. 1^{er}. Constitution, Dénomination sociale. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société en commandite par actions sous la dénomination sociale de "TUI HOLDINGS S.C.A." (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la "Loi de 1915"), telle que modifiée, et les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être ouverts tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du (des) Gérant(s). Le siège social peut être transféré dans la même municipalité par simple décision du (des) Gérant(s).

Au cas où le(s) Gérant(s) estimerai(en)t que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social, ou la communication aisée entre ce siège et des personnes à l'étranger, se sont produits ou sont éminents, il(s) pourra(ont) transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cession complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert provisoire, demeurera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les "Sociétés Apparentées"). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

4.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

4.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

4.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 5. Capital social. La Société a un capital souscrit de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (309.999) action(s) ordinaire(s) (les "Actions Ordinaires") qui doivent être détenues par les Associés Commanditaires et une (1) action de commandité (les "Actions de Commandité") qui doit être détenue par l'Associé Commandité, en représentation de son engagement indéfini dans la Société, d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune.

Ci-après, les termes "Actions Ordinaires" et "Action de Commandité" feront référence à une "action" ou aux "actions".

Art. 6. Augmentation, Réduction de capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des Actionnaires adoptée de la manière requise pour une modification de ces Statuts.

Art. 7. Actions nominatives. Toutes les actions de la Société seront émises en tant qu'actions nominatives.

Un registre des actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignée(s) à cet effet par la Société, et ce registre contiendra le nom de chaque détenteur d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'indiqué à la Société et le nombre d'actions détenues par lui.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actions nominatives établira le droit de propriété sur ces actions nominatives.

Le(s) Gérant(s) est/sont autorisé(s) à accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives tout transfert sur base de la remise de tout document approprié relatif au transfert des actions nominatives entre le cédant et le cessionnaire.

Les actionnaires fourniront à la Société une adresse à laquelle toute communication et annonces pourra être envoyée. Cette adresse sera également reprise dans le registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse telle que reprise dans le registre des actionnaires au moyen de l'envoi d'une notification écrite à la Société.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul actionnaire par action. En cas d'indivision ou si la propriété d'action(s) est contestée, toutes les personnes alléguant un droit concernant ces actions doivent nommer un seul représentant pour représenter cette/ces action(s) envers la Société. A défaut de nommer un tel représentant, les droits attachés à cette/ces action(s) seront suspendus.

Art. 8. Certificats. A la requête d'un actionnaire, des certificats confirmant l'inscription de cet actionnaire au registre des actionnaires seront délivrés sous la dénomination que le(s) Gérant(s) déterminera(ont). Ces certificats auront la forme et porteront les mentions et numéros d'identification qui seront déterminées par le(s) Gérant(s). Ces certificats seront signés manuellement ou par facsimilé par un Gérant ou par son délégué. Les certificats perdus, volés ou abîmés seront remplacés par la Société aux conditions de preuve, obligations et indemnités qui seront jugées satisfaisantes par la Société, étant entendu que les certificats abîmés devront être remis avant que de nouveaux certificats ne soient émis.

Art. 9. Gérant(s). La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui auront la qualité d'associé commandité (le "Gérant" et ensemble les "Gérants").

Tui Holdings est nommée en tant que Gérant de la Société.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t être révoqué(s) uniquement pour des raisons légitimes, par une décision de l'assemblée des associés détenant les Actions Ordinaires adoptées aux conditions requises pour une modification des statuts de la Société.

En cas d'incapacité légale, liquidation ou toutes autres situations permanentes empêchant tous les Gérants d'agir en tant que Gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée pour autant que le Conseil de Surveillance nomme un administrateur, qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire, pour adopter les mesures urgentes ou de simple administration jusqu'à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires, que cet administrateur convoquera dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer aux conditions de quorum et de majorité requis pour une modification des statuts un successeur au gérant.

Toute nomination d'un nouveau gérant ne sera pas soumise à l'approbation du/des Gérant(s).

Le(s) Gérant(s) qui détiendra(ont) également l'(les) Action(s) de Commandité est/sont responsable(s) conjointement et solidairement pour toutes les dettes de la Société qui ne pourront pas être couvertes par les avoirs de la Société.

L'Action de Commandité détenue par un Gérant peut être transférée uniquement à un successeur ou gérant additionnel ayant une responsabilité illimitée.

Art. 10. Pouvoirs de gestion. Le(s) Gérant(s) a/ont le pouvoir les plus étendus pour faire tout acte d'administration de la Société et autoriser et/ou accomplir tout acte d'administration, disposition et gestion en conformité avec l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence du/des Gérant(s).

Les détenteurs d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société de toute manière ou qualité si ce n'est pour exercer leur droit d'actionnaire lors des assemblées générales. Leur responsabilité sera limitée au montant de leurs apports à la Société.

Art. 11. Pouvoir de signature. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature d'un Gérant, agissant par le biais d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisé(s), ou par la/les signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs auront été délégués par désignée(s) par le(s) Gérant(s).

Art. 12. Conseil de Surveillance. Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le "Conseil de Surveillance"), composé de trois membres au moins. Le Conseil de Surveillance pourra être consulté par le(s) Gérant(s) sur toutes les affaires que le(s) Gérant(s) décidera(ont) et pourra(ont) autoriser les actes du/des Gérant(s) qui pourraient, selon la loi, les règlement ou les Statuts, excéder les pouvoirs du/des Gérant(s).

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas 6 ans mais peuvent être révoqués ad nutum par l'assemblée générale. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut nommer en son sein un président.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou deux membres ou par un des Gérants.

Convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donné à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins huit (8) jours avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera exposée dans la convocation. Il peut être renoncé à un tel avis par accord écrit, télégramme, fax ou tout autre moyen similaire de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions tenues aux temps et lieu déterminés par une résolution préalable du Conseil de Surveillance ou si tous les membres sont présents ou représentés.

Tout membre pourra agir à toute réunion en se faisant représenter en désignant par lettre, télégramme, fax ou tout autre moyen similaire de communication, un autre membre pour le représenter. Un membre peut représenter un ou plusieurs membre(s) absent(s).

Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement, uniquement si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du Conseil de Surveillance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou par deux membres du Conseil de Surveillance. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés valablement par le président de la réunion ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance auront la même force que des décisions votées aux réunions du Conseil de Surveillance; chaque membre approuvera ces résolutions par écrit, par télégramme, par fax ou tout autre moyen similaire de communication. La réunion des exemplaires signés formera la décision du Conseil de Surveillance. Les décisions ainsi prises sont équivalentes à celles prises par les membres réunis en personne.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre. Toute réunion peut également se tenir uniquement par conférence téléphonique ou moyen si-

miltaire. La participation à une réunion ou la tenue d'une telle réunion par un de ces moyens équivaut à une participation ou à la tenue en personne d'une telle réunion.

Art. 13. Conflits d'intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affectée ou invalidée par le fait que le(s) Gérant(s) ou un ou plusieurs directeur(s) ou représentant(s) du/des Gérant(s) aurai(en)t un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'il serait administrateur, associé, fondé de pouvoir, employé ou actionnaire d'une telle société ou entreprise. Tout administrateur ou fondé de pouvoir du/des Gérant(s), qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par la même privée du droit de délibérer, voter ou agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou affaires.

Art. 14. Assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a le pouvoir d'adopter, mettre en place et ratifier toutes les mesures affectant les opérations de la Société, étant entendu que, sauf disposition contraire des Statuts, aucune décision ne sera adoptée valablement sans être approuvée par le(s) Gérant(s).

Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un Gérant ou le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées aux termes d'une convocation émanant du Gérant ou du Conseil de Surveillance établissant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée au moins huit jours (8) avant l'assemblée à chaque actionnaire à l'adresse de l'actionnaire repris au registre des actions nominatives.

L'assemblée générale annuelle se tiendra le quatrième vendredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou tout autre endroit au Luxembourg spécifié dans la convocation. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Si l'entièreté du capital social émis est représentée à une assemblée générale des Actionnaires, l'assemblée pourra être tenue valablement même en l'absence de toute convocation préalable.

Art. 15. Droits de vote des actionnaires. Tout actionnaire peut prendre part aux délibérations. Il détiendra un nombre de votes égal au nombre d'actions détenues dans la Société et peut valablement agir à toute assemblée des actionnaires au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 16. Décisions des actionnaires - Majorités. Les décisions des assemblées générales des actionnaires convoquées valablement seront adoptées à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et votant, sauf disposition contraire des Statuts ou dans la Loi de 1915. En particulier, lors de toute assemblée générale des actionnaires convoquée afin de modifier les Statuts ou de prendre des décisions pour lesquelles ces Statuts ou la Loi de 1915 fait référence aux conditions requises pour une modification des statuts, le quorum de présence sera d'au moins la moitié de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale des actionnaires, une seconde assemblée générale pourra être convoquée conformément à la Loi de 1915. La seconde assemblée générale délibérera valablement indépendamment du nombre d'actions présent ou représenté. A chaque réunion, les décisions devront être adoptées par au moins deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

De plus, toute assemblée générale des actionnaires ne sera valablement constituée que si l'Action de Commandité est représentée et nulle décision ne pourra être prise par une assemblée générale des actionnaires si elle n'est approuvée par le vote attaché à l'Action de Commandité, sauf disposition contraire dans les Statuts.

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Distribution. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué aux actionnaires par décision prise en assemblée générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés par le(s) Gérant(s) sous réserves d'observer les termes et conditions fixés par la loi.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux actionnaires par décision prise en assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 19. Liquidation de la Société. En cas de dissolution de la Société, quelles qu'en soient les raisons ou moments, il sera procédé à la liquidation par les soins des liquidateurs ou du/des Gérant(s) alors en fonction qui se verront reconnaître les pouvoirs prévus aux article 144 et suivants de la Loi de 1915.

Une fois les dettes, charges et dépenses de liquidation payées, tout solde résultant de la liquidation sera payé aux détenteurs des actions de la Société.

Art. 20. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les actionnaires se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix mille (310.000) actions ont été souscrites comme suit:

1. La société Tui Holdings, prédésignée, une Action de Commandité,	1
2. La société Tui Holdings, prédésignée, une Action Ordinaire,	1
3. La société T&F Tax and Finance SA, prédésignée, trois cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Actions Ordinaires,	309.998
Total: trois cent dix mille actions,	310.000

Toutes ces action ont été libérées à hauteur de 100% par les souscriptrices prédites moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Les parties comparantes pré-mentionnées, représentant la totalité du capital social et se considérant comme étant valablement convoqués, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

1) Les personnes suivantes sont nommées membre du Conseil de Surveillance pour une période venant à échéance à la date d'approbation des comptes de la Société pour l'exercice fiscal 2016:

- Monsieur Serge DE CEUNINCK, comptable, né le 18 mai 1961 à Seraing (Belgique), demeurant professionnellement au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

- Monsieur Alvaro CARNEVALE, employé privé, né le 4 juillet 1964 à Metz, demeurant professionnellement au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

- Monsieur Jérôme WUNSCH, employé privé, né le 14 juillet 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

2) Le siège social est établi à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. GEORGES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 novembre 2010. LAC/2010/49021. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149902/495.

(100172343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

**Klatone S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Klatone).**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 85.361.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of October;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "KLATONE", (the "Company"), established and having its registered office in L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 85361, incorporated pursuant to a deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on the 27th of November 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 612 of the 19th of April 2002.

The meeting is presided by Mr. Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints Mr. Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, residing professionally in Luxembourg, as secretary.

The meeting elects as scrutineer Mr. Horst SCHNEIDER, Diplomkaufmann, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transformation of the Company into a family wealth management company ("société de gestion de patrimoine familial" – "SPF") with effect on today's date;

2. Amendment of article 1 of the by-laws in order to give it the following wording:

"Between the aforementioned persons and all those who may become owners of the shares hereafter issued, there is established a public limited company ("société anonyme") under the name of "KLATONE S.A. SPF"."

3. Change of the terms of the corporate purpose (article 4 of the by-laws) in order to give it the following wording:

"The exclusive purpose of the company is the investment in transferable securities, the acquisition, holding, management, and realisation of assets consisting of financial instruments within the meaning of sense of the law of 5 August 2005 on financial collateral agreements, and of cash and assets of any kind held in account, with the exception of any commercial activity.

The company may hold a participating interest in a company only if it does not involve itself in the management of such company.

Within the limits of its activity, the company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The company may take all measures for the purpose of safeguarding its rights, and enter in general transactions attached to its purpose or liable to promote it, while always remaining, however, within the limits of the law of 11 May 2007 on the formation of a private asset management company ("SPF")."

4. Decrease of the corporate capital to the extent of USD 1,500,000.- (one million five hundred thousand United States dollars) in order to bring it from its present amount from USD 2,000,000.- (two million United States dollars) to USD 500,000.- (five hundred thousand United States dollars), by the decrease of the par value of the shares from USD 100.- (one hundred United States dollars) to USD 25.- (twenty-five United States dollars) each.

5. Subsequent amendment of article 5 of the by-laws.

6. Amendment of the first paragraph of article 6 of the by-laws in order to give it the following wording:

"The company is be managed by a board composed of three members at least shareholders or not, appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them. However, if the company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the company are held by one single shareholder, the company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

7. Amendment of article 10 of the by-laws by adding the following paragraph:

"In case of one single director, the latter is vested with all the powers of the board of directors."

8. Amendment of article 12 the by-laws in order to give it the following wording:

"Towards third parties the company is bound in any circumstances by the single signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of two directors or by the individual signature of a delegate of the board within the limits of its powers.

The signature of one director will be sufficient to represent the company validly with the public administrations."

9. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First résolution

The meeting decides, with effect on today's date, to surrender of the specific tax regime on holding companies governed by the law of July 31st, 1929 and to transform the Company, with effect on today's date, into a family wealth management company ("société de gestion de patrimoine familial" – "SPF").

Second résolution

The meeting decides to amend article 1 of the by-laws in order to give it the following wording:

" **Art. 1.** Between the aforementioned persons and all those who may become owners of the shares hereafter issued, there is established a public limited company ("société anonyme") under the name of "KLATONE S.A. SPF"."

Third résolution

The meeting decides to change the terms of the corporate purpose (article 4 of the by-laws) in order to give it the following wording:

" **Art. 4.** The exclusive purpose of the company is the investment in transferable securities, the acquisition, holding, management, and realisation of assets consisting of financial instruments within the meaning of sense of the law of 5 August 2005 on financial collateral agreements, and of cash and assets of any kind held in account, with the exception of any commercial activity.

The company may hold a participating interest in a company only if it does not involve itself in the management of such company.

Within the limits of its activity, the company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The company may take all measures for the purpose of safeguarding its rights, and enter in general transactions attached to its purpose or liable to promote it, while always remaining, however, within the limits of the law of 11 May 2007 on the formation of a private asset management company ("SPF")."

Fourth résolution

The meeting decides to decrease the corporate capital to the extent of USD 1,500,000.- (one million five hundred thousand US dollars) in order to reduce its present amount from USD 2,000,000.- (two million US dollars) to USD 500,000.- (five hundred thousand US dollars), without cancellation of shares, but by the decrease of the par value of the representative shares from USD 100.- (one hundred US dollars) to USD 25.- (twenty-five US dollars) each and reimbursement of the amount of USD 1,500,000.- (one million five hundred thousand US dollars) to the present shareholders in proportion to their shareholding.

All powers are conferred to the board of directors in order to implement the necessary bookkeeping amendments and the shareholder's reimbursement.

REIMBURSEMENT DELAY: The undersigned notary has drawn the attention of the assembly to the provisions of article 69 of the law on commercial companies establishing a legal protection in favour of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the shareholders cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Fifth résolution

As a result of the résolution taken here-before, the meeting decides to amend article 5 of the bylaws in order to give it the following wording:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at five hundred thousand United States dollars (500,000.- USD) divided into twenty thousand (20,000) shares with a par value of twenty-five United States dollars (25.- USD) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares."

Sixth résolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article 6 of the by-laws in order to give it the following wording:

" **Art. 6. (First paragraph).** The company is be managed by a board composed of three members at least shareholders or not, appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them. However, if the company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the company are held by one single shareholder, the company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the company has noted that its shares are held by more than one shareholder."

Seventh résolution

The meeting decides to amend article 10 of the by-laws by adding the following paragraph:

"In case of one single director, the latter is vested with all the powers of the board of directors."

Eighth résolution

The meeting decides to amend article 12 the by-laws in order to give it the following wording:

" **Art. 12.** Towards third parties the company is bound in any circumstances by the single signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of two directors or by the individual signature of a delegate of the board within the limits of its powers.

The signature of one director will be sufficient to represent the company validly with the public administrations."

No other points being on the agenda and no one asking to speak, the Chairman has adjourned the meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand six hundred Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KLATONE", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 85361, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 27 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 612 du 19 avril 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Horst SCHNEIDER, Diplomkaufmann, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transformation de la société en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

2. Modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination "KLATONE S.A. SPF"."

3. Changement du libellé de l'objet social (article 4 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'investissement en valeurs mobilières, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 05 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

4. Réduction du capital social à concurrence de USD 1.500.000,- (un million cinq cent mille dollars des Etats-Unis) pour le ramener de son montant actuel de USD 2.000.000,- (deux millions de dollars des Etats-Unis) à USD 500.000,- (cinq cent mille dollars des Etats-Unis) par réduction de la valeur nominale des actions de USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis) à USD 25,- (vingt-cinq dollars des Etats-Unis) chacune.

5. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

6. Modification du premier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire."

7. Modification de l'article 10 des statuts pour ajouter l'alinéa suivant:

"En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus."

8. Modification de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques."

9. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide, avec effet en date de ce jour, d'abandonner le statut fiscal spécifique sur les sociétés holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et de transformer la Société en société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination "KLATONE S.A. SPF"."

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer le libellé de l'objet social (article 4 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'investissement en valeurs mobilières, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 05 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à hauteur de USD 1.500.000,- (un million cinq cent mille dollars des Etats-Unis) pour le ramener de son montant actuel de USD 2.000.000,- (deux millions de dollars des Etats-Unis) à USD 500.000,- (cinq cent mille dollars des Etats-Unis), sans annulation d'actions, mais par la réduction du pair comptable des actions représentatives du capital social de USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis) à USD 25,- (vingt-cinq dollars des Etats-Unis) chacune et remboursement du montant de USD 1.500.000,- (un million cinq cent mille dollars des Etats-Unis) aux actionnaires actuels en proportion de leur participation dans le capital social.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement des actionnaires.

DELAI DE REMBOURSEMENT: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-avant, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cinq cent mille dollars des Etats-Unis (500.000,- USD) divisé en vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats-Unis (25,- USD) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions."

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire."

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10 en ajoutant l'alinéa suivant:

"En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus."

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président a ajourné l'assemblée.

131728

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. BRAUN, J-M. POOS, H. SCHNEIDER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 novembre 2010. LAC/2010/47950. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149762/283.

(100171806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Nomad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.456.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions présent par l'administrateur unique de la Société en date du 8 novembre 2010 que le siège social de la Société à été transféré du 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, vers le 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010149948/16.

(100171498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

**Hartwig & Kentner SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Hartwig & Kentner Holding S.A.)**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 19.948.

—
Im Jahre zwei tausend zehn, den achten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "HARTWIG & KENTNER HOLDING S.A.", mit Sitz in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 19948, gegründet gemäß Urkunde veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 248 von 1982,

deren Satzungen wurden abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Gérard LECUIT, mit damaligem Amtssitz in Mersch 16.Juli 1986, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 289 von 1986.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Christel GIRARDEAUX, Privatbeamte, beruflich wohnhaft in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

Die Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Frau Christine ORBAN, Privatbeamte, mit beruflich wohnhaft in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey und die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn David CARELLI, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1. Aufgabe des Statuts einer Holdinggesellschaft und dessen steuerlichen Bestimmungen und Umwandlung der Gesellschaft in eine Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen („société de patrimoine familial“, abgekürzt "SPF"), gemäss den Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007, betreffend die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen.

2. Abänderung des Gesellschaftszweckes wie folgt:

"Ausschließlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Finanzanlagen, wie in Artikel 2 des SPF-Gesetzes beschrieben, unter Ausschluss jeglicher wirtschaftlicher Aktivität.

Als Finanzanlagen im Sinne des SPF-Gesetzes gelten

- (i) Finanzins im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzsicherheiten, und
- (ii) Gelder und beliebige, auf einem Konto verbuchte Guthaben.

Die Gesellschaft darf Beteiligungen an anderen Gesellschaften nur dann halten, wenn sie keinen Einfluss auf die Verwaltung dieser Gesellschaften nimmt.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen."

3. Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in "HARTWIG & KENTNER SPF S.A.".

4. Abschaffung des genehmigten Kapitals und Abänderung von Artikel 3 der Satzung.

5. Verschiedenes.

Die Ausführungen der Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasst die Versammlung, nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt:

den Statut einer Holdinggesellschaft und dessen steuerlichen Bestimmungen aufzugeben und der Gesellschaft in eine Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen („société de patrimoine familial“, abgekürzt "SPF"), gemäss den Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007, betreffend die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen, umzuwandeln;

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftszweck abzuändern und Artikel 2 sowie 10 der Satzung abzuändern welche folgenden Wortlaut haben werden:

" **Art. 2.** Ausschließlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Finanzanlagen, wie in Artikel 2 des SPF-Gesetzes beschrieben, unter Ausschluss jeglicher wirtschaftlicher Aktivität.

Als Finanzanlagen im Sinne des SPF-Gesetzes gelten

- (i) Finanzins im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzsicherheiten, und
- (ii) Gelder und beliebige, auf einem Konto verbuchte Guthaben.

Die Gesellschaft darf Beteiligungen an anderen Gesellschaften nur dann halten, wenn sie keinen Einfluss auf die Verwaltung dieser Gesellschaften nimmt.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen."

„ **Art. 10.** Die Gesetze vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften und vom 11. Mai 2007, betreffend die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen, sowie deren Abänderungsgesetze finden Ihre Anwendung überall wo die Gegenwärtigen Satzungen keine Abweichungen beinhalten.“

131730

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Gesellschaftsbezeichnung in "HARTWIG & KENTNER SPF S.A." abzuändern. Artikel 1 der Satzung wird in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

„ **Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und solchen, die es noch werden, wird die Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen („société de patrimoine familial", abgekürzt "SPF"), unter der Bezeichnung „HARTWIG & KENTNER SPF S.A.“ gegründet. Sie unterliegt den Gesetzen vom 10. August 1915 und vom 11. Mai 2007, betreffend die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen sowie der gegenwärtigen Satzung.“

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Paragraphen betreffend des genehmigten Kapitals Abzuschaffen und Artikel 3 den folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 3.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000.-) eingeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Aktien ohne Nennwert, vollständig eingezahlt.

Alle Aktien lauten auf den Inhaber. „

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt ein tausend zwei hundert Euro (EUR 1.200.-) veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: C. Girardeaux, C. Orban, D. Carelli et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2010. Relation: LAC/2010/49639. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150900/103.

(100173744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Zetagas Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 58.289.

L'an deux mille dix, le vingt septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ZETAGAS HOLDING S.A., (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 58289, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 299 du 16 juin 1997, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire prénommé, en date du 8 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 910 du 14 juin 2002,

ayant un capital social de deux millions deux cent mille dollars US (2.200.000.- USD), divisé en quatre mille quatre cents (4.400) actions d'une valeur nominale de cinq cents dollars US (500.- USD) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandra KAISER, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Fanny MEUNIER, corporate administrator, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Anne-Marie CHARLIER, corporate administrator, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision subséquente de la mettre en liquidation.
2. Nomination de Monsieur Juan Manuel VALDEZ MUNOZ, Fuentes del Zeus, Jardines del Lago, MEX-32616 CD. Juarez, Chihuahua, comme Liquidateur.
3. Autorisation à donner au Liquidateur à exécuter, à côté de la liquidation, les actes qui sont dans l'intérêt de la Société en conformité avec l'article 2 des statuts et l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.
4. Sous réserve de l'approbation des points 1 et 2, décision que le Liquidateur sera rémunéré aux dépens de la Société sur base des honoraires usuels et normes habituelles pour ses services professionnels.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.
6. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La Société est dissoute et subséquemment mise en liquidation.

Deuxième résolution

Monsieur Juan Manuel VALDEZ MUNOZ, Fuentes del Zeus, Jardines del Lago, MEX-32616 CD. Juarez, Chihuahua, Mexique, est nommé aux fonctions de Liquidateur.

Troisième résolution

Le Liquidateur est autorisé à exécuter, à côté de la liquidation, les actes qui sont dans l'intérêt de la Société en conformité avec l'article 2 des statuts et l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, c'est-à-dire continuer les investissements, gérer, contrôler et développer les participations de la Société, le tout dans le but de la présente liquidation et comme support des investissements existants.

Quatrième résolution

La rémunération du Liquidateur est fixée sur base des honoraires usuels et normes habituelles pour ses services professionnels.

Cinquième résolution

Par vote spécial, décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros.

Le montant du capital social est évalué à 1.682.214,41.- EUR.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sandra KAISER, Fanny MEUNIER, Anne-Marie CHARLIER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 septembre 2010. Relation: GRE/2010/3185. Reçu: soixante-quinze euros. 75,00€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 16 novembre 2010.

Référence de publication: 2010151981/80.

(100174381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

MNSAJM-KSZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.571.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

SGG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.906 (ci-après l'«Actionnaire unique»),

ici représentée par Madame Isabelle BUDINGER, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 19 octobre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «MNSAJM-KSZ HOLDING S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions ordinaires d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de juin, à 17.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les cent (100) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à 1 (un);

2. la personne suivante est nommée administrateur de la Société:

- Monsieur Fabio GASPERONI, employé privé, né le 4 août 1978 à Rome (Italie), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg;

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2016; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la comparante, le présent acte est établi en français, suivi d'une version anglaise. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and ten on the twenty-first day of October.

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared

SGG S.A., a company incorporated under Luxembourg law, whose registered office is in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch and registered with the Registrar of companies of Luxembourg under the number B 65.906 (hereinafter referred to as the «Shareholder»),

hereby represented by Mrs. Isabelle BUDINGER, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 19 October 2010 (the Proxyholder).

The said proxy, after having been signed «ne varietur» by the Proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "MNSAJM-KSZ HOLDING S.A.".

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.2 The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) consisting of one hundred (100) ordinary shares with a par value of three hundred ten euro (EUR 310.-) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Tuesday of the month of June, at 17.30. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a shareholder neither a Directors, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2010.

The first annual General Meeting will be held in 2011.

Subscription and Payment

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the one hundred (100) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 1 (one) and the number of auditors at 1 (one);
2. the following person is appointed as director:
 - Mr Fabio GASPERONI, employee, born on 4 August 1974 in Rome (Italy), residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
3. that FIN-CONTROLE S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 42.230, be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;
4. that the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2016; and
5. that the address of the registered office of the Company is at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. At the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: I. BUDINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47766. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149791/496.

(100172199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Portinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 64.963.

L'an deux mil dix, le cinq novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "PORTINVEST S.A.", ayant son siège social à 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 64963, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster en date du 4 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 645 du 11 septembre 1998. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire en date du 16 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 380 du 27 mai 1999.

L'assemblée est présidée par Mme Carole CAHEN, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3 rue des Foyers.

Qui désigne comme secrétaire Mme Isabel DIAS employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires ont renoncé d'un commun accord à une convocation préalable, reconnaissent avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour, et sont aptes à tenir la présente assemblée.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de dissoudre la Société et de prononcer sa mise en liquidation.

2. Nomination de la société anonyme OVIDE S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3. Autorisation accordée à tout employé d'OVIDE S.A., au nom et pour le compte des actionnaires, de faire établir toute déclaration fiscale, déclaration au Registre de Commerce et des Sociétés et d'établir tout autres documents nécessaires ou utiles à la finalisation de la liquidation.

4. Divers.

Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée adopte les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur la société anonyme OVIDE S.A. avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B40788, dont le représentant permanent dûment nommé en date du 4 novembre 2010 est Madame Carole CAHEN, employée privée, avec adresse professionnelle au 3, rue des Foyers à L-1537 Luxembourg, à laquelle sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine pour la durée qu'il fixe.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'autoriser tout employé de la société anonyme OVIDE S.A., au nom et pour le compte des actionnaires, de faire établir toute déclaration au Registre de Commerce et des Sociétés et d'établir tout autre document nécessaires ou utiles à la finalisation de la liquidation.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Cahen , I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 novembre 2010. LAC/2010/49461. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149823/67.

(100172074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Reckitt Benckiser Investments (No 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.232.

In the year two thousand ten, on the twenty seventh day of October,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 2) S.à.r.l.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 39, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, RCS Luxembourg number B 104232, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated November 22, 2004, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated February 3, 2005, n°100. The by-laws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 30th, 2009, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated December 4th, 2009, n° 2369.

The meeting is opened with Catherine Desso, "avocat à la Cour", residing at L1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the 26.852.777 shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Amendment of the Company's accounting year in order to make it begin on the first of January of each year and terminate on the thirty-first of December;

2. Subsequent amendment of the article 15 of the by-laws to give it henceforth the following content:

" **Art. 15.** The Company's financial year begins on the first of January of each year and terminates on the thirty-first of December."

3. Current accounting year.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to amend the Company's accounting year to make it begin on the first of January of each year and terminate on the thirty-first of December.

Second resolution:

The meeting decides to amend article 15 of the articles of association in order to give it the following content:

“ **Art. 15.** The Company's financial year begins on the first of January of each year and terminates on the thirty-first of December.”

Third resolution:

Exceptionally, the meeting decides that the current accounting year that started on December 1st, 2009 shall end on December 31st, 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-sept octobre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 2) S.à.r.l.», immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 104232, constituée devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte reçu le 22 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil spécial C n° 100 du 3 février 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné le 30 octobre 2009, publié au Mémorial, Recueil spécial C n° 2369 du 4 décembre 2009.

La séance est ouverte à Luxembourg et présidée par Catherine Desso, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les 26.852.777 parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de modifier l'exercice social pour le faire débiter le premier janvier de chaque année et se terminer le trente-et-un décembre.

2. Modification subséquente de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'exercice social de la Société débute le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre».

3. Exercice social actuel.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier l'exercice social pour le faire débiter le premier janvier de chaque année et se terminer le trente-et-un décembre.

Seconde résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'exercice social de la Société débute le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre».

Troisième résolution:

Exceptionnellement, l'assemblée décide que l'exercice social qui a débuté le 1^{er} décembre 2009 se terminera le 31 décembre 2010.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47566. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149839/105.

(100171840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Advent Calgary (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 155.902.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Advent Calgary (Cayman) Limited Partnership", an exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC-245954 and whose registered address is at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Boston on 22 October 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Advent Calgary (Luxembourg) Holding S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.902, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 29 September 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C").

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million seven hundred and sixty thousand Canadian Dollars (CAD 1,760,000.-), so as to raise it from its present amount of forty thousand Canadian Dollars (CAD 40,000.-) up to one million eight hundred thousand Canadian Dollars (CAD 1,800,000.-), by the issue of one million seven hundred and sixty thousand (1,760,000) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) divided into (i) one hundred and seventy-six thousand (176,000) Class A Ordinary Shares, (ii) one hundred and seventy-six thousand (176,000) Class B Ordinary Shares, (iii) one hundred

and seventy-six thousand (176,000) Class C Ordinary Shares, (iv) one hundred and seventy-six thousand (176,000) Class D Ordinary Shares, (v) one hundred and seventy-six thousand (176,000) Class E Ordinary Shares, (vi) one hundred and seventy-six thousand (176,000) Class F Ordinary Shares, (vii) one hundred and seventy-six thousand (176,000) Class G Ordinary Shares, (viii) one hundred and seventy-six thousand (176,000) Class H Ordinary Shares, (ix) one hundred and seventy-six thousand (176,000) Class I Ordinary Shares and (x) one hundred and seventy-six thousand (176,000) Class J Ordinary Shares, each such New Shares having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions, paid up by a contribution in cash.

All the New Shares are entirely subscribed by Advent Calgary (Cayman) Limited Partnership prenamed. The total contribution amount of nineteen million five hundred and ninety-six thousand two Canadian Dollars and fifty cents Canadian Dollars (CAD 19,596,002.50) is allocated (i) to the Company's share capital for an aggregate amount of one million seven hundred and sixty thousand Canadian Dollars (CAD 1,760,000.-) and (ii) to the Company's share premium account for an aggregate amount of seventeen million eight hundred and thirty-six thousand two Canadian Dollars and fifty cents (CAD 17,836,002.50).

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholder decides to restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

“ **5.1.** The Company's share capital is set at one million eight hundred thousand Canadian Dollars (CAD 1,800,000.-) represented by one million eight hundred thousand (1,800,000) shares of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, divided into (i) one hundred and eighty thousand (180,000) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) one hundred and eighty thousand (180,000) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) one hundred and eighty thousand (180,000) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) one hundred and eighty thousand (180,000) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) one hundred and eighty thousand (180,000) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) one hundred and eighty thousand (180,000) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) one hundred and eighty thousand (180,000) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) one hundred and eighty thousand (180,000) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) one hundred and eighty thousand (180,000) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) one hundred and eighty thousand (180,000) ordinary shares of class J (the "Class J Shares" and all together referred to as the "Shares"), each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to five thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«Advent Calgary (Cayman) Limited Partnership», un Exempted Limited Partnership, constitué et régi par les lois des Iles Caymans, immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-245954 et dont le siège social est au c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104,

ici représentée par Mme Linda HARROCH, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 22 octobre 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Advent Calgary (Luxembourg) Holding S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155.902, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 29 septembre 2010, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million sept cents soixante mille dollars canadien (CAD 1.760.000,-), de façon à l'accroître de son montant actuel de quarante mille dollars canadien (CAD 40.000,-) à un million huit cents mille dollars canadien (CAD 1.800.000,-), par l'émission de un million sept cents soixante mille (1.760.000) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), réparties en (i) cent soixante-seize mille (176.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, (ii) cent soixante-seize mille (176.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, (iii) cent soixante-seize mille (176.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, (iv) cent soixante-seize mille (176.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, (v) cent soixante-seize mille (176.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, (vi) cent soixante-seize mille (176.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, (vii) cent soixante-seize mille (176.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, (viii) cent soixante-seize mille (176.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, (ix) cent soixante-seize mille (176.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I and (x) cent soixante-seize mille (176.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1.00) et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, payées par un apport en numéraire.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales est entièrement souscrit par Advent Calgary (Cayman) Limited Partnership, prénommée. Le montant total de l'apport de dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt seize mille deux dollars canadien et cinquante cents (CAD19.596.002,50) pour ces Nouvelles Parts Sociales est alloué (i) au capital social de la Société pour un montant d'un million sept cent soixante mille dollars canadien (CAD 1.760.000,-) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant total de dix-sept millions huit cents trente-six mille deux dollars canadien et cinquante cents (CAD 17.836.002,50).

La preuve du montant total de l'apport a été apportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est d'un million huit cent mille dollars canadien (CAD 1.800.000,-), représenté par un million huit cent mille (1.800.000) parts sociales, d'une valeur d'un dollar canadien (CAD 1.-) chacune divisées en (i) cent quatre-vingt mille (180.000) parts sociales ordinaires de catégorie A (Les "Parts Sociales de Catégorie A"); (ii) cent quatre-vingt mille (180.000) parts sociales ordinaires de catégorie B (Les "Parts Sociales de Catégorie B"); (iii) cent quatre-vingt mille (180.000) parts sociales ordinaires de catégorie C (Les "Parts Sociales de Catégorie C"); (iv) cent quatre-vingt mille (180.000) parts sociales ordinaires de catégorie D (Les "Parts Sociales de Catégorie D"); (v) cent quatre-vingt mille (180.000) parts sociales ordinaires de catégorie E (Les "Parts Sociales de Catégorie E"); (vi) cent quatre-vingt mille (180.000) parts sociales ordinaires de catégorie F (Les "Parts Sociales de Catégorie F"); (vii) cent quatre-vingt mille (180.000) parts sociales ordinaires de catégorie G (Les "Parts Sociales de Catégorie G"); (viii) cent quatre-vingt mille (180.000) parts sociales ordinaires de catégorie H (Les "Parts Sociales de Catégorie H"); (ix) cent quatre-vingt mille (180.000) parts sociales ordinaires de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I") et (x) cent quatre-vingt mille (180.000) parts sociales ordinaires de catégorie J (Les "Parts Sociales de Catégorie J", toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les "Parts Sociales"); chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13302. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010150714/142.

(100173823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Shelby Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.880,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 149.496.

In the year two thousand and ten on the twenty-ninth day of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg,

Was held:

an extraordinary general meeting of shareholders (the “General Meeting”) of Shelby Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 149.496, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 24 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2493 of 22 December 2009 (the “Company”).

The General Meeting was opened and presided by Ms. Flora Gibert, notary’s clerk, residing in Luxembourg, the chairman, who appointed as secretary Ms. Ariane Spicq, lawyer, residing in Luxembourg. The General Meeting elected as scrutineer Ms. Ariane Spicq, lawyer, residing in Luxembourg (the “Bureau”).

The Bureau of the General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- a. Amendment of Article 2 of the articles of association in order to extend the duration of the Company currently of a period of twenty (20) years from the date of incorporation to an unlimited period of time;
- b. Suppression of the nominal value of the Shares (as defined in the articles of association of the Company);
- c. Conversion of the currency of the Company’s share capital from Euro into Great Britain Pounds by applying the exchange rate fixed by the European Central Bank on the 28th October 2010;
- d. Removal of the definition of Euro;
- e. Amendment of the definition of “Shares”;
- f. Amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions;
- g. Amendment of Article 20 of the articles of association of the Company in order to provide that the financial reporting will be produced in Great Britain Pounds;
- h. Miscellaneous.

II. All current shareholders (collectively referred to hereinafter as the “Shareholders”) represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed ne varietur by the proxyholders of the represented shareholders, the Bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

III. All the shares in circulation being represented at the present General Meeting and all Shareholders having waived their right to receive convening notices as required by Article 12 of the Company’s articles of association, the General Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved, the General Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting unanimously RESOLVES to amend Article 2 of the articles of association in order to extend the duration of the Company currently of a period of twenty (20) years from the date of incorporation to an unlimited period. Article 2 of the articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

“ **2. Duration.** The Company is established for an unlimited period of time.”

Second resolution

The General Meeting unanimously RESOLVES to suppress the nominal value of the Shares (as defined in the articles of association of the Company).

Third resolution

The General Meeting unanimously RESOLVES to convert the currency of the Company’s share capital from Euro into Great Britain Pounds by applying the exchange rates fixed by the European Central Bank on the 28th October 2010. The

share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) shall be thus converted into ten thousand eight hundred eighty Great Britain Pounds (GBP 10,880.-).

Fourth resolution

The General Meeting unanimously RESOLVES to remove the definition of Euro.

Fifth resolution

The General Meeting unanimously RESOLVES to amend the definition of “Shares” which shall henceforth read as follows:

“**Shares** the ordinary shares without nominal value in the share capital of the Company;”

Sixth resolution

The General Meeting unanimously RESOLVES to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions.

Article 5.1 of the articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company’s corporate capital is fixed at ten thousand eight hundred eighty Great Britain Pounds (GBP 10,880.-) represented by Twelve Thousand Five Hundred (12,500) Shares (parts sociales) without nominal value, all fully subscribed and entirely paid up”.

Seventh resolution

The General Meeting unanimously RESOLVES to amend Article 20 of the articles of association of the Company in order to provide that the financial reporting will be produced in Great Britain Pounds. Article 20 of the articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

“ **20. Reports and Accounts.** The Company shall prepare and approve financial statements of the Company in respect of each financial year. These financial statements will be presented in Great Britain Pounds. The Company shall cause such financial statements to be audited by the Auditor. A set of the audited financial statements shall be furnished to the Shareholders as soon as possible (but not later than one hundred and fifty (150) days) following the end of each financial year.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing and intervening parties, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S’est réunie:

L’assemblée générale extraordinaire des associés (l’ «Assemblée Générale») de la société à responsabilité limitée, Shelby Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.496, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 Novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 décembre 2009, numéro 2493 (la «Société»).

L’Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Me Ariane Spicq, avocat, demeurant à Luxembourg, l’Assemblée Générale choisit comme scrutateur Me Ariane Spicq, avocat, demeurant à Luxembourg (le «Bureau»).

Le Bureau ainsi constitué, le président a exposé et requis le notaire instrumentant d’acter:

I. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

(a) Modification de l’Article 2 des statuts de la Société afin d’étendre la durée de la Société actuellement d’une période de vingt (20) ans à compter de la date de constitution à une durée illimitée;

- (b) Suppression de la valeur nominale des Parts Sociales (telles que définies dans les statuts de la Société);
- (c) Conversion de la devise du capital de la Société de l'Euro en Livre Sterling par application du taux de conversion fixé par la Banque Centrale Européenne le 28 octobre 2010;
- (d) Suppression de la définition de l'Euro;
- (e) Modification de la définition des «Parts Sociales»;
- (f) Modification de l'Article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus;
- (g) Modification de l'Article 20 des statuts de la Société de sorte que les états financiers seront établis en Livre Sterling;
- (h) Divers.

II. Tous les associés actuels (ci-après collectivement appelés les «Associés») représentés, les mandataires des associés représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués en une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des Associés représentés aux fins d'enregistrement.

III. Toutes les parts sociales en circulation étant représentées à la présente Assemblée Générale, et tous les Associés ayant renoncé à leur droit de recevoir la convocation prévue à l'Article 12 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits précités ayant été approuvés, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale DÉCIDE à l'unanimité de modifier l'Article 2 des statuts de la Société afin d'étendre la durée de la Société actuellement d'une période de vingt (20) ans à compter de la date de constitution à une durée illimitée.

L'Article 2 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale DÉCIDE à l'unanimité de supprimer la valeur nominale des Parts Sociales (telle que définies dans les statuts de la Société).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale DÉCIDE à l'unanimité de convertir la devise du capital de la Société de l'Euro en Livre Sterling par application des taux de conversion fixés par la Banque Centrale Européenne le 28 octobre 2010. Le capital social de la société de douze mille cinq cents Euro (EUR 12,500.-) est dès lors converti en dix mille huit cent quatre-vingt Livre Sterling (GBP 10.880,-).

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale DÉCIDE à l'unanimité de supprimer de la définition de l'Euro.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale DÉCIDE à l'unanimité de modifier la définition des «Parts Sociales» qui aura désormais la teneur suivante:

« **Parts Sociales** Les parts sociales ordinaires sans valeur nominale dans le capital social de la Société;»

Sixième résolution

L'Assemblée Générale DÉCIDE à l'unanimité de modifier l'Article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus. L'Article 5.1 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est de dix mille huit cent quatre-vingt Livres Sterling (GBP 10.880,-), représenté par 12.500 Parts Sociales sans valeur nominale, entièrement souscrites et libérées.»

Septième résolution

L'Assemblée Générale DÉCIDE à l'unanimité de modifier l'Article 20 des statuts de la Société de sorte que les états financiers seront établis en Livre Sterling.

L'Article 20 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **20. Rapport et Comptes Annuels.** La Société est tenue de préparer et d'approuver les états financiers de la Société pour chaque année sociale. Ces états financiers seront présentés en Livre Sterling.

La Société est tenue de fournir ces états financiers pour leur vérification par les Auditeurs. Un jeu d'états financiers audités doit être fourni à chaque Associé le plus tôt possible (mais pas plus tard que cent cinquante (150) jours) suivant la fin de chaque année sociale.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

131750

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la Société à raison des présentes sont évalués à environ mille deux cents Euro.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, le mandataire des comparants a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, A. SPICQ, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48068. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149849/170.

(100172066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Crusader S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 134.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149935/10.

(100171737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Julius Textile Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 118.860.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 9 novembre 2010:

Le mandat de réviseur d'entreprise, de la société Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, a été renouvelé, jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour Julius Textile Investment S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010149939/15.

(100171307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

KBC Conseil-Service, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 46.977.

Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 octobre 2010

L'Assemblée approuve la nomination de:

- Monsieur Wouter Vanden Eynde, résidant professionnellement au 2, avenue du Port B-1080 Bruxelles, en remplacement de Monsieur Ignace Van Oortegem, démissionnaire.

- Monsieur Ivo Bauwens, résidant professionnellement au 5, place de la Gare L-1616 Luxembourg, comme administrateur additionnel.

Messieurs Wouter Vanden Eynde et Ivo Bauwens sont nommés jusqu'à l'Assemblée Générale de 2011.

Fait à Luxembourg, le 27 octobre 2010.
Karel De Cuyper / Antoon Termote
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010149941/17.

(100171554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

PET Packaging S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 119.812.

—
Dépôt rectificatif: référence L060125962.05 en date du 21 Novembre 2006.

Rectification de l'erreur de publication concernant le pouvoir de signature de Mr. Scott et Mr. Daciuk: signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149950/12.

(100171117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Komaco International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 56.715.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 septembre 2010

- Les démissions des administrateurs Monsieur Francis FERRANT, né le 8 juillet 1972 à Brugge (Belgique) avec adresse professionnelle au 2, rue de l'Ecole à L-8226 Marner et Monsieur Dilip VAN WAETERMEULEN, né le 8 août 1975 à Ratnagiri (Inde) avec adresse professionnelle au 2, rue de l'Ecole à L-8226 Mamer sont acceptées.

Fait à Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Certifié sincère et conforme

Komaco International Holding S.A.

Signature

Référence de publication: 2010149942/15.

(100171643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Komadeux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 57.631.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 septembre 2010

- Les démissions des administrateurs Monsieur Francis FERRANT, né le 8 juillet 1972 à Brugge (Belgique) avec adresse professionnelle au 2, rue de l'Ecole à L-8226 Marner et Monsieur Dilip VAN WAETERMEULEN, né le 8 août 1975 à Ratnagiri (Inde) avec adresse professionnelle au 2, rue de l'Ecole à L-8226 Mamer sont acceptées.

Fait à Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Certifié sincère et conforme

Komadeux Investments S.A.

Signature

Référence de publication: 2010149943/15.

(100171639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Krontec S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 31.405.

—
Extrait de la résolution unique prise lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 10 novembre 2010

Résolution unique:

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Nour-Eddin NIJAR de sa fonction d'Administrateur au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en son remplacement Madame Cornélia METTLEN, employée privée, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Pour KRONTEC S.A.

Signature

Référence de publication: 2010149944/18.

(100171539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Red 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 144.391.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 5 novembre 2010 que le mandat des gérants Hermann-Günter Schommarz, Stewart Kam-Cheong, et Matthew Jamurtas a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 5 novembre 2010.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010149951/17.

(100171651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Sun Microsystems Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 330.000,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 77-79, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 107.237.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 4 novembre 2010

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises en date du 4 novembre 2010 que Monsieur Tomas Wikstrom a démissionné de son mandat de gérant B avec effet immédiat.

En conséquence de cette résolution, l'associé unique a décidé de confirmer le mandat de Monsieur Pierre Henin en qualité de gérant unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010149952/18.

(100171507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

ABB Realty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 116.965.

—
Veuillez prendre note que suite à la cession de parts intervenue en date du 03 novembre 2010 entre The Eagle Trust et Mr Rishikumar Bhansali, il résulte que:

- The Eagle Trust, domicilié à Park Place, Park Street, St Peter Port, Guernsey GY1 1EE, Îles Anglo-normandes ne détient plus aucune part de la Société.

- Mr Rishikumar Bhansali, domicilié à Villa 87, Dubai Creek, Golf and Yacht Club, 129 Port Saeed, Dierea, Dubai, Émirats Arabes Unis, détient:

30 parts sociales d'une valeur de EUR 1.000 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010150597/19.

(100171966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Scala S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 117.215.

En sa qualité d'agent domiciliataire, la Fiduciaire Jean-Marc FABER S.à.r.l. déclare dénoncer avec effet au 11 novembre 2010 le siège de la société SCALA S.A. situé au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 117 215.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010149953/14.

(100171470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

GRP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 94.388.

Dépôt rectificatif se rapportant aux comptes annuels pour l'exercice clos le 31/12/2007 déposés le 27/05/2010 sous réf. L100073727.05

Les comptes annuels modifiés au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Novembre 2010.

Pour GRP Sàrl

Halsey Sàrl

Elle-même représentée par

Christophe Gammal

Référence de publication: 2010150010/17.

(100172098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

3Nations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 89.083.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 septembre 2010

- Les démissions des administrateurs Monsieur Francis FERRANT, né le 8 juillet 1972 à Brugge (Belgique) avec adresse professionnelle au 2, rue de l'Ecole à L-8226 Marner et Monsieur Dilip VAN WAETERMEULEN, né le 8 août 1975 à Ratnagiri (Inde), avec adresse professionnelle au 2, rue de l'Ecole à L-8226 Marner sont acceptées.

Fait à Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Certifié sincère et conforme

3 Nations S.A.

Signature

Référence de publication: 2010149956/15.

(100171633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

"FIDUCIAIRE DE L'OUEST" ATHENA S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4941 Bascharage, 16, rue des Près.
R.C.S. Luxembourg B 74.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12/11/2010. Signature.

Référence de publication: 2010149957/10.

(100172292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Blue Elfiem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 69.385.

Par la présente, la soussignée

INTERNATIONAL MANAGING COMPANY INC., ayant siège social à Calle Aquilino De La Guardia, Ocean Business
Plaza 1206 Ciudad de Panama, Panama

donne ses démissions de la charge de commissaire de la société BLUE ELFIAM S.A., avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3.08.2010.

International Managing Company Inc.

Par procuration

Francesco Olivieri

Référence de publication: 2010149976/15.

(100172172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

International Automotive Components Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.661.925,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 113.661.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010150020/14.

(100172351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

D & G S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 2, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 135.961.

L'Assemblée est ouverte à 10 heures.

Ordre du jour

- Cessions de parts sociales.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée par:

1) Monsieur ANDREOLI Giovanni, domicilié à L-4040 ESCH/ALZETTE, 46, rue Xavier Brasseur	34 parts sociales
2) Monsieur PANZARDI Dominique, demeurant 24, rue Saint Henri à F-57185 CLOUANGE	33 parts sociales
3) Monsieur SCHMITT Didier domicilié à F-57700 HAYANGE, 4, Impasse du Merisier Konacker	33 parts sociales
	<u>100 parts sociales</u>

Monsieur SCHMITT Didier, précité, cède ses 33 parts sociales à Madame MELIS Rosalba, demeurant 46, rue Xavier Brasseur à L-4040 ESCH/ALZETTE, pour le prix convenu entre parties.

Monsieur ANDREOLI Giovanni, cité ci-dessus, cède 10 parts sociales à Monsieur PANZARDI Dominique, sus-mentionné, pour le prix convenu entre parties.

Suite à ces cessions, la répartition des parts sociales est la suivante:

1) Madame MELIS Rosalba, sus-mentionnée	33 parts sociales
2) Monsieur ANDREOLI Giovanni, prédit	24 parts sociales
3) Monsieur PANZARDI Dominique, précité	43 parts sociales
	<u>100 parts sociales</u>

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 11 heures.

Fait à Esch/Alzette, le 9 novembre 2010.

Monsieur ANDREOLI Giovanni / Madame MELIS Rosalba /
Monsieur SCHMITT Didier / Monsieur PANZARDI Dominique.

Référence de publication: 2010152050/30.

(100173584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

A.C.D.C. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 113.933.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010149958/10.

(100172050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Abfin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 85.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010149959/10.

(100171999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Abfin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 85.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010149960/10.

(100172002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Abfin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 85.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010149961/10.

(100172004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

International Automotive Components Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.661.925,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 113.661.

—
Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010150021/14.

(100172353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Aircraft V.I.P. Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 595K, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 110.343.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AIRCRAFT V.I.P. SERVICES S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2010149962/12.

(100171963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Alutech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Z.I. de Esch/Lallange.

R.C.S. Luxembourg B 43.513.

—
Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 novembre 2010.

ALUTECH S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2010149963/12.

(100171941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Crossways S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 124.745.

—
Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Pour CROSSWAYS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2010149980/15.

(100172155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Anicca Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2435 Luxembourg, 8, rue Pierre-Joseph Redouté.
R.C.S. Luxembourg B 142.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 octobre 2010. Signature.

Référence de publication: 2010149964/10.

(100172279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Antalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 83.184.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2010149965/10.

(100172159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Antalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 83.184.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2010149966/10.

(100172162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Asler, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 95, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 117.737.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2010149967/10.

(100172326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

International Automotive Components Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.661.925,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 113.661.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Richard Brekelmans
Mandataire

Référence de publication: 2010150022/14.

(100172356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Aux 1001 Merveilles S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 29-31, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.380.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 12 novembre 2010.

AUX 1001 MERVEILLES S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2010149968/12.

(100171944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Bee Master Holding BV II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 99.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149969/10.

(100172271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Bee Master Holding BV II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 99.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149970/10.

(100172273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Bechold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 70.855.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010149972/10.

(100172051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Butterflies s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4418 Soleuvre, 1, place de l'Indépendance.

R.C.S. Luxembourg B 144.653.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Soleuvre, le 12 novembre 2010.

BUTTERFLIES S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2010149979/12.

(100171946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Beverly Hills Club S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 6, rue de Reims.
R.C.S. Luxembourg B 69.908.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149973/10.

(100171897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Blassan Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 81.926.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149975/11.

(100172337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

BRE/Europe 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 595.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 114.911.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010149977/13.

(100172275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Global PepsiCo Luxembourg Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.002,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 131.152.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 13 octobre 2010 de la société Global PepsiCo Luxembourg Holdings S.à r.l. que l'associé a pris la décision suivante:

Démission du Gérant A suivant:

Lennaert C. TEN CATE, ayant pour adresse professionnelle au 49, Hurstwood, SL5 9SP Ascot, United Kingdom.

Résultant de la décision susmentionnée, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Dennis Richard Schilder, Gérant A
- Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Gérant B
- Frank Welman, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Global PepsiCo Luxembourg Holdings S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2010150636/20.

(100171869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Britalux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 145.255.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149978/10.

(100171904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Crossways S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 124.745.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Pour CROSSWAYS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2010149981/15.

(100172157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Crossways S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 124.745.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Pour CROSSWAYS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2010149982/15.

(100172160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

International Chemistry Association S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 28.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Pour INTERNATIONAL CHEMISTRY ASSOCIATION S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2010150024/15.

(100172163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.